



AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

LOT 6 485 778 (BOULEVARD DE LA FAYETTE)

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 6 novembre 2023, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la construction d'une habitation multifamiliale de six (6) logements.

IMMEUBLE VISÉ :

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 6 485 778 du cadastre du Québec, portant le matricule 2904-64-3038 et ayant son frontage sur le boulevard De La Fayette.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 3-R-21.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour une habitation multifamiliale a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et du Règlement de zonage numéro 748 et ses amendements, la construction d'un immeuble de six (6) logements sur le lot précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 26 du Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter le lundi, 6 novembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 19 octobre 2023.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière